



Journée de rencontre nationale

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE RÉSEAU RAPPEL

JOURNEE DE RENCONTRE NATIONALE DU RAPPEL

(RESEAU DES ACTEURS CONTRE LA PAUVRETE
ET LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT)

Compte-rendu des débats du 14 novembre 2019

Maison des associations de solidarité,
Paris 13^{ème}

Sommaire

Glossaire	3
Introduction de la journée	4
Vie du réseau	4
Actualités en lien avec la précarité énergétique	5
Concilier transition énergétique et justice sociale : un impératif au cœur de la lutte contre la précarité énergétique	13
Quel plaidoyer pour la transition juste ?	13
Débat d'orientation : VOS actions à soutenir pour lutter contre la précarité énergétique !	18
Accélérer le changement à l'échelle de nos territoires : comment s'organiser pour convaincre ?	23

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AFD	Agence française de développement
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ALEC	Agence locale de l'énergie et du climat
ARS	Agence régionale de santé
BBC	Bâtiment Basse consommation
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEE	Certificats d'économies d'énergie
CITE	Crédit d'impôt Transition énergétique
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DPE	Diagnostic de performance énergétique
EIE	Espace Info Énergie
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FAP	Fondation Abbé Pierre
FNE	France Nature Environnement
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
MOOC	<i>Massive open online course</i>
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PCAET	Plan Climat air énergie territorial
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PRIS	Point Rénovation Info Service
PTRE	Plateforme territoriale de la rénovation énergétique
RGE	Reconnu garant de l'environnement
SARE	Service d'accompagnement à la rénovation énergétique
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

Claire Bally et Marie-Moisan, co-animatrices du RAPPEL, accueillent les participants. Claire Bally présente le déroulement de la journée.

Introduction de la journée

Claire Bally, SOLIBRI, rappelle que l'année écoulée a notamment été marquée par les revendications sociales des Gilets jaunes. La question de la justice sociale et de la transition écologique a donc été au cœur des débats de l'année et la lutte contre la précarité énergétique devient une problématique reconnue par tous.

Dans quelques mois auront lieu les élections municipales, qui seront suivies de près par les élections départementales et régionales. C'est pourquoi cette treizième rencontre nationale sera centrée sur le plaidoyer et les arguments pour convaincre les décideurs à porter des actions de lutte contre la précarité énergétique dans les territoires. La journée sera donc riche et dense, notamment à travers les ateliers qui permettront d'affiner les plaidoyers pour un certain nombre de mesures, et il faut remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'organisation de cette rencontre, notamment celles qui ont accepté de témoigner de leurs expériences dans les ateliers.

Vie du réseau

Le RAPPEL compte à ce jour 1008 membres, qui sont des personnes physiques et non les structures auxquels elles appartiennent. Cela permet d'attirer une grande diversité de professionnels et de bénévoles, dont les compétences sont complémentaires pour assurer la richesse des échanges au sein du réseau. Ces personnes se répartissent de la façon suivante :

- Services de l'État ou assimilés : 9 % ;
- Collectivités locales : 28 % ;
- Associations et fondations : 43 %
- Entreprises : 16 % ;
- Particuliers (étudiants, chercheurs, bénévoles, etc.) : 5 %.

L'animation du RAPPEL est portée par les associations CLER et SOLIBRI, avec le soutien de nombreux partenaires financiers. 2019 a été l'année de l'ouverture d'une nouvelle période d'animation de deux ans (de mai 2019 à juin 2021), avec le soutien de trois nouveaux partenaires : le fonds de dotation Solinergy, le Secours Catholique et l'AFD.

Dans le courant de l'année, un nouveau site Internet a été mis en place après rafraîchissement et mise à jour des contenus. Sa charte graphique et son attractivité ont été améliorées, son arborescence a été retravaillée et il est désormais possible d'y faire des recherches par mot-clé. Un nouveau logo a été adopté. D'ici à quelques mois, un espace réservé aux membres y sera ouvert : il comprendra notamment un annuaire des ressources et des compétences des membres, ce qui permettra de mieux identifier les ressources et les compétences présentes dans le réseau. Il est aussi prévu de mettre en place une cartographie des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Une newsletter est adressée à chaque membre tous les mois. La liste de discussion du RAPPEL compte à ce jour 835 inscrits et donne lieu en continu à la rédaction de

fiches de synthèse sur des sujets particuliers à partir des échanges qui s'y déroulent. Deux lettres sont aussi proposées sous format papier : le Focus Précarité énergétique s'adresse aux professionnels alors que la Piqûre du RAPPEL est destinée à vulgariser les messages auprès de publics non experts (élus, travailleurs sociaux, etc.). Chacun peut demander un plus grand nombre d'exemplaires de ces lettres pour mieux les diffuser auprès des acteurs des différents territoires.

Une rencontre d'experts est organisée chaque année. Des webinaires le sont tous les deux mois et attirent de nombreux participants pour partager les retours d'expériences en matière de lutte contre la précarité énergétique. Un groupe de travail thématique a aussi lieu une fois par an et donne systématiquement lieu à une publication. D'autres outils disponibles depuis des années sont régulièrement remis à jour : un guide de tous les dispositifs existants en matière de précarité énergétique, une médiathèque (son et images) dédiée, ainsi qu'une formation en ligne et une boîte à outils destinée aux professionnels.

Enfin, des relais régionaux du RAPPEL ont été mis en place depuis un an et sont actuellement au nombre de douze. Tous les membres sont invités à s'en rapprocher s'ils ne l'ont pas déjà fait.

Actualités en lien avec la précarité énergétique

Marie Moisan, CLER-Réseau pour la transition énergétique, explique que l'actualité sur la précarité énergétique a été riche au cours de l'année écoulée. Le mouvement des Gilets jaunes s'est déclenché à l'occasion d'une hausse de la taxe Carbone et d'un rattrapage sur la fiscalité du diesel, ce qui a suscité une forte grogne à propos de l'accès aux ressources énergétiques et du pouvoir d'achat dans un grand nombre de territoires. La réponse du gouvernement s'est articulée en trois points :

- L'augmentation du montant du Chèque Énergie et du nombre de ses bénéficiaires ;
- Le lancement d'un grand débat national afin de recueillir les doléances de chacun ;
- Des mesures incitant les ménages concernés à sortir du chauffage au fioul : le renforcement du CITE, afin de favoriser la dépose des anciennes chaudières et la pose de nouveaux équipements, ainsi que le renforcement des primes Coup de pouce Economies d'énergie « chauffage » et « isolation ». Ces mesures ont été intégrées fin 2018 dans la loi de finances 2019.

Le décret Décence

En parallèle, le Conseil d'État a rejeté en décembre 2018 le recours porté notamment par le CLER, la FAP, FNE et l'UFC-Que choisir contre la formulation actuelle du décret Décence, qui définit ce qu'est une performance énergétique acceptable dans les logements locatifs. Le décret Décence ne comprend donc toujours pas de véritable critère de performance énergétique et se borne à mentionner des éléments tels que l'étanchéité à l'air, la ventilation, etc.

La PPE

En début d'année 2019 a été publiée la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Attendu depuis plusieurs mois, ce texte est l'une des conséquences de la loi de Transition énergétique de 2015 et a pour rôle de fixer les grandes orientations énergétiques de la France d'ici à 2025 et 2030, ceci afin de réduire les émissions de

gaz à effet de serre et la consommation d'énergie. Cette PPE comporte des mesures qui concernent directement la lutte contre la précarité énergétique :

- Une hausse de 50 euros en moyenne du Chèque Energie par ménage bénéficiaire dès 2019 ;
- Un maintien des moyens dévolus à l'ANAH, ceci afin d'atteindre les objectifs déjà fixés de 75 000 logements rénovés par an de 2018 à 2022 ;
- Une réforme du CITE, en transformant ce dispositif en prime pour les ménages les plus modestes, et l'élargissement de la mesure aux propriétaires bailleurs en 2020 (abandonné depuis) ;
- Une réforme de l'Eco-PTZ dès 2019, afin de le simplifier : il n'est plus obligatoire à présent de mener des bouquets de travaux pour en bénéficier, et il concerne à présent tous les logements de plus de deux ans et non plus uniquement ceux construits avant 1990 ;
- Le financement à 100 % des audits énergétiques pour les ménages modestes occupant des logements classés F ou G par le DPE ;
- Un renforcement des aides pour l'amélioration des moyens de chauffage, ceci à destination des foyers modestes et très modestes, en rendant possible l'utilisation du CITE pour le remplacement des cuves à fioul et en mobilisant les CEE. Ce dernier point s'est traduit dès janvier 2019 par le lancement de la prime Coup de pouce chauffage. Associée à l'offre Habiter Mieux Agilité de l'ANAH, elle a permis à un certain nombre d'entreprises de communiquer massivement sur « la chaudière à un euro ». Il en a résulté un engorgement des structures de conseil dans les territoires.

Par ailleurs, la PPE annoncée s'est éloignée des objectifs de la loi de Transition énergétique. Cette dernière prévoyait notamment de rénover efficacement 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes, en visant une baisse d'au moins 15 % de la précarité énergétique d'ici à 2020. Or, les objectifs inscrits dans la PPE font mention d'une baisse de 11,7 % de la précarité énergétique à cet horizon. Cela rendait la France hors-la-loi par rapport au texte de 2015, et il a donc fallu lancer des travaux législatifs sur les objectifs énergétiques du pays, ce qui a débouché sur la formulation d'une loi relative à l'énergie et au climat dans le courant de l'année.

Le MOOC Précarité énergétique

En parallèle, un MOOC Précarité énergétique a été lancé en janvier 2019.

Franck Dimitropoulos, association BCE, précise que l'acronyme MOOC désigne en anglais une formation en ligne gratuite et ouverte à tous. Le format proposé dure cinq semaines à raison de deux heures par semaine. Une première session a eu lieu début 2019 et une deuxième est en cours, bien qu'il soit possible de s'y inscrire encore jusqu'au 26 novembre. Une nouvelle session aura lieu courant 2020.

La première session s'est traduite par l'inscription d'environ 2500 personnes, mais l'on ne sait pas exactement combien parmi elles ont suivi la formation jusqu'au bout. Le seul indice à ce sujet est le nombre de participants aux quizz qui leur permettent d'obtenir un certificat de suivi : 555 personnes l'ont obtenu début 2020.

Le MOOC est par définition ouvert à tous et de nombreux travailleurs sociaux s'y sont inscrits pour la session actuelle : les réactions très positives sont nombreuses sur le forum qu'il comporte. Il permet de former des interlocuteurs qui disposent d'une meilleure capacité à comprendre les modalités de travail des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique. Ses contenus s'inspirent en grande partie de la

formation que le RAPPEL proposait deux fois par an il y a quelques années, en l'approfondissant sur un certain nombre de points.

Quelque 1200 personnes se sont inscrites à la session actuelle et il est donc encore possible de la rejoindre.

Prolongation de la période des CEE

Marie Moisan indique qu'en juin 2019, la quatrième période d'application des CEE a été prolongée. Ces périodes courent normalement sur trois ans et précisent les volumes d'économies d'énergie que doivent réaliser les obligés.

Hakim Béjaoui, CLER, rappelle que les CEE sont le principal outil de financement des économies d'énergie en France. En 2019, leur ordre de grandeur est de 1,5 à 2 milliards d'euros. Durant le courant de l'année, un certain nombre de parties prenantes ont adressé au gouvernement une demande d'extension d'une année de la quatrième période en cours (2018-2020 initialement), considérant qu'ils ne parviendraient pas à réaliser leurs objectifs durant la période prévue au départ.

Il s'en est suivi une consultation à laquelle le CLER a participé en émettant une note de positionnement, en soulignant que la trajectoire prévue au départ respectait celle des économies d'énergie planifiées en France et en mettant en avant l'urgence de remédier à certains défauts du dispositif en termes de gouvernance, de transparence et de vérification des économies effectivement réalisées.

Finalement, le MTES a prolongé la période actuelle d'une année, donc jusqu'au 31 décembre 2021. Le 8 novembre 2019, l'ADEME a publié deux études très importantes sur l'évaluation du dispositif des CEE et sur les gisements de CEE sur la période 2021-2030. La première est assez proche de la note de positionnement du CLER, en particulier en ce qui concerne le rééquilibrage de la gouvernance, la vérification des économies réalisées et la transparence du dispositif. La seconde étude est difficile à commenter en raison de la méthodologie retenue, qui s'appuie sur l'extrapolation des fiches d'actions standardisées : il en ressort des résultats plutôt conservateurs pour la période 2021-2030, alors même que le ministère s'appuiera sur cette étude pour concevoir les objectifs des périodes 5 et 6 des CEE.

Les participants pourront trouver sur le site du CLER sa [note de positionnement](#), ainsi qu'[un article](#) et un communiqué de presse relatif aux deux études de l'ADEME.

Marie Moisan précise que les CEE font partie des moyens de financement de l'action chez les ménages en précarité énergétique. Ils sont attribués à travers trois mécanismes :

- Les fiches d'opérations standardisées ;
- Les opérations spécifiques, dont le programme Habiter Mieux de l'ANAH fait partie ;
- Les programmes, qui permettent de financer du temps de travail et de l'animation en dehors de la réalisation de travaux proprement dite. En 2019, 18 nouveaux programmes ont été agréés par le ministère, dont plusieurs, comme le programme Facilaréno porté par Dorémi, concernent la précarité énergétique. Plusieurs programmes de visites chez les ménages ont été prolongés, dont le programme SLIME du CLER. Les programmes DEPAR et ECORCE, portés réciproquement par La Poste et par SOLIHA/SONERGIA, ont aussi été reconduits.

Le programme SLIME du CLER

Léo Pardo, CLER, ajoute que le CLER pilote le programme SLIME depuis 2013. Il est mis en œuvre localement par des collectivités et leur permet d'identifier les ménages en précarité énergétique, afin de leur proposer une visite à domicile. Celle-ci donne lieu à un diagnostic sociotechnique afin d'apporter des conseils et une orientation vers des solutions permettant de sortir de la précarité énergétique.

À ce jour, une quarantaine de collectivités sont actives dans le cadre des SLIME et le programme continue à se déployer : en 2020, plusieurs appels à candidatures seront ouverts, le premier s'achevant fin février. Toute collectivité intéressée est vivement invitée à se rapprocher du CLER.

Rémi Gerbaud, OXALIS-Ecogest'énergie, précise que sa structure a mis en place un programme de *coaching* de copropriétés, qui s'adresse entre autres aux copropriétés dégradées concernées par la précarité énergétique. Il s'agit de proposer des ateliers réunissant copropriétaires et syndicats pour faciliter les prises de décision et traiter les problématiques de ces copropriétaires. À ce jour, 8000 d'entre eux, ainsi que 800 syndicats, ont été touchés par ce programme. Un appel à candidatures a récemment été lancé pour rechercher des formateurs dans de nombreux territoires en France.

La loi Énergie Climat

Marie Moisan annonce qu'en juin et juillet 2019, les débats parlementaires autour du projet de loi relatif à l'énergie et au climat ont été tendus.

Jean-Baptiste Lebrun, CLER, précise qu'au départ, ce projet de loi se bornait à cinq articles visant une mise en conformité de la loi avec la PPE.

Au fur et à mesure des débats et dans le contexte de la crise des Gilets jaunes, ce texte adopté le 8 novembre 2019 est devenu plus ambitieux, puisqu'il comporte 69 articles grâce aux revendications de la société civile et de certains professionnels. Des parlementaires s'en sont aussi saisi pour pousser un certain nombre de points, notamment la notion d'un droit de tous à un logement et à une facture énergétique abordables, ainsi que de l'interdiction progressive de mise en location des passoires énergétiques.

Un certain nombre de propositions ont été portées par des ONG, tout comme par l'initiative Rénovons !, et ont trouvé un écho en particulier dans le Pacte pour le pouvoir de vivre porté notamment par la CFDT et la Fondation Nicolas Hulot. Une tribune commune a aussi réuni plus de 35 parlementaires, dont une vingtaine de la majorité, afin de donner plus d'ambition à la loi. L'interdiction à terme de louer les passoires énergétiques a d'abord été adoptée par la Commission du Développement durable de l'Assemblée nationale, mais la proposition a été abandonnée par la suite après la réaction du Premier ministre et de la commission des Finances.

Plusieurs mesures ont cependant été adoptées :

- À partir de 2021, une interdiction d'augmenter les loyers librement pour les propriétaires bailleurs de passoires énergétiques (étiquettes F et G du DPE) ;
- À partir de 2022, l'obligation de réaliser un audit énergétique en cas de mise en vente d'une passoire énergétique, indiquant les mesures à prendre, leur coût et l'état des factures énergétiques actuelles ;
- La fixation d'un seuil de consommation d'énergie pour caractériser les logements décents, le décret à adopter en la matière devant être pris au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Un seuil de l'ordre de 600 kWh/m² en énergie finale

est actuellement évoqué, ce qui est très au-delà de ce que sont en pratique les passoires énergétiques. Des montants de factures de plus de 5000 euros sont aussi évoqués, ce qui est proprement indécent ;

- À compter de 2028, les logements classés F et G ne pourront plus être mis en location ou en vente, bien qu'aucune sanction ne soit prévue pour le moment. Le gouvernement s'est engagé à définir un régime de sanctions dans le cadre de la prochaine PPE, en 2023.

À noter enfin qu'il est tout à fait possible que la Convention citoyenne sur le climat propose de renforcer ces dispositions.

Marie Moisan rapporte qu'en juillet 2019, le dispositif Coup de pouce « Chauffage » a été étendu aux appareils électriques, afin de remplacer les anciens convecteurs par des chauffages électriques plus performants.

Le programme SARE

En septembre, le programme SARE a été présenté.

Sandrine Burési, GEFOSAT, indique qu'il s'agit du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Ce programme se substituera à l'aide de l'ADEME aux EIE et PTRE, dans le but de mieux articuler les programmes existants pour tous les publics. Pour autant, son lien avec les programmes de l'ANAH, en particulier, n'est pas évident, et le montant de l'aide est de 200 millions d'euros sur cinq ans (sous la forme de financement de programmes d'une durée de trois ans).

S'il s'agit de financer l'information et l'accompagnement complet des ménages, il est clair que cette somme est bien trop réduite (la note du CLER sur le service public de la rénovation énergétique évoque un montant de 200 millions par an), même si des financements complémentaires sont à prévoir en provenance notamment des Régions. Pour l'ADEME, le programme sera difficile à déployer, mais le SARE permettra d'aller plus loin que les pratiques actuelles des EIE, notamment dans les territoires dénués de PTRE. Il est aussi possible qu'il permette de revenir sur la trop stricte séparation entre les structures qui ciblaient uniquement les publics ANAH et celles qui ciblaient les autres publics.

La nouvelle aide d'Action Logement

Marie Moisan indique qu'Action Logement a mis en place une nouvelle aide qui n'est pas encore totalement opérationnelle. Elle s'adresse aux travaux de rénovation énergétique chez les salariés et ex-salariés aux ressources modestes, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. Les plafonds de ressources pris en compte sont les mêmes que ceux de l'ANAH. Les montants apportés sont de 20 000 euros au plus pour les propriétaires occupants et de 15 000 euros au maximum pour les propriétaires bailleurs et ils peuvent être complétés par un prêt à 1 % pouvant aller jusqu'à 30 000 euros. L'aide totale apportée peut prendre en charge jusqu'à 100 % des travaux de rénovation énergétique, y compris l'AMO, qui est obligatoire. Les études, audits et AMO peuvent représenter jusqu'à 15 % de l'aide totale. Il reste à suivre le devenir de cette aide, qui peut être intéressante pour boucler des plans de financement.

Par ailleurs, le projet de loi de finances 2020 a été dévoilé en septembre 2019 et acte la transformation du CITE en prime pour les ménages les plus modestes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le dispositif Coup de pouce Chauffage

Eric Lagandré, ANAH, souligne que le dispositif Coup de pouce « Chauffage » a emballé l'activité. Cette disposition a été pensée comme l'une des réponses au mouvement des Gilets jaunes afin que le coût de remplacement de la chaudière soit nul pour les ménages modestes. Les effets d'aubaine liés à ce type de dispositifs sont bien connus – remplacements inutiles de chaudières, travaux de mauvaise qualité, etc. –, tout comme la perte de temps induite par les escroqueries chez les différents opérateurs concernés dans les territoires. Un des ateliers de l'ANAH, qui seront réunis le 15 novembre 2019 à Paris, aura d'ailleurs pour thème « Massification : comment créer les conditions de la confiance ? ». Y seront évoqués l'action des procureurs de la République, de la police, des associations de consommateurs et des entreprises qui travaillent sérieusement.

Un coup de frein a été donné le 10 octobre par l'ANAH pour arrêter l'emballement des dépôts de dossiers Coup de pouce « Chauffage » et protéger les autres activités de l'agence, qui ne travaille pas que sur la précarité énergétique : elle lutte ainsi contre l'habitat insalubre et soutient les copropriétés en rénovation.

En 2019, les objectifs de l'ANAH ont été atteints et même dépassés. En novembre, 85 000 dossiers Habiter Mieux (Sérénité et Agilité) avaient été menés à bien alors que l'objectif était de 75 000, et l'année n'est pas terminée. L'action de l'agence est aussi dynamique sur les copropriétés fragiles, voire dangereuses, et dans tous ses segments d'intervention.

Cette réussite provient de la stabilité des règles de fonctionnement de l'agence, mais aussi de la stabilité de ses financements et des efforts réalisés pour la transparence, la simplicité, la digitalisation et la réorganisation interne destinée à rendre l'ANAH plus réactive face aux attentes du public. Des efforts ont aussi été faits pour mieux travailler avec les partenaires et notamment avec les collectivités, puisque le secteur programmé est en progression, tout comme Habiter Mieux Sérénité. La coopération avec de grands acteurs économiques tels qu'Engie ou Total a aussi été renforcée, de façon à mettre de plus en plus en place des parcours de travaux chez les ménages.

La transformation du CITE en prime

Par ailleurs, il est devenu clair que financer à 100 % les travaux de rénovation énergétique pose problème, et c'est pourquoi le CITE comportera désormais un écrêtement. La prime qui s'y substituera et qui sera versée au moment du lancement des travaux ne sera pas instruite de la même façon que les subventions de l'ANAH, mais de façon centralisée et par une équipe dédiée. Elle ne donnera pas lieu aux procédures de délégation des aides à la pierre et sera d'un montant unique.

Marie Moisan précise que la transformation du CITE en prime se traduira aussi par une diminution globale du budget qui y est alloué, qui passera de 900 millions d'euros en 2019 à 800 millions d'euros en 2020, avec un recentrage sur les publics les plus modestes. Il reste donc à espérer que les publics modestes pourront effectivement en bénéficier.

Eric Lagandré explique que le budget total du CITE pourrait baisser, mais le plus important est que les ménages qui en ont le plus besoin voient leur enveloppe augmenter. Jusqu'à présent, les foyers les plus aisés consommaient une part importante du montant total du CITE, alors qu'ils auraient conduit les mêmes travaux sans l'existence de cette aide. La réforme apportée favorise donc ceux qui en ont le plus besoin et l'efficacité globale de cette aide.

La Convention citoyenne sur le climat

Marie Moisan déclare que la Convention citoyenne sur le climat a été mise en place en octobre 2019, toujours en réponse au mouvement des Gilets jaunes. Elle a consisté à tirer au sort 150 citoyens qui élaboreront des mesures à mettre en place en termes de fiscalité, d'écologie, etc. Les décideurs publics auront à statuer sur ces propositions, et dans ce cadre, l'un des enjeux est l'interdiction plus rapide des passoires énergétiques. La mise en place du décret Décence en 2002 ne s'est pas traduite par le retrait du marché de millions de logements, et il devrait en être de même si cette mesure est bien préparée et bien accompagnée.

Échanges avec la salle

Franck Dimitropoulos rappelle que le Grenelle de l'Environnement a été l'occasion de partager la notion de précarité énergétique. Pour autant, à cette époque et depuis, toute l'action a été focalisée sur les propriétaires. Il faut à présent orienter le plaidoyer sur la question qui paraît la plus difficile, à savoir le traitement des logements locatifs.

Rémi Gerbaud indique que la situation s'est même aggravée, puisque les locataires avaient jusqu'à présent accès au CITE.

Quentin Mailland, ALEC MVE, note un changement de philosophie dans les aides de l'ADEME : l'agence apportait jusqu'à présent des financements par poste alors qu'elle s'oriente désormais vers des financements à l'acte. Ce véritable changement suscite de profondes interrogations au sein des collectivités et chez leurs partenaires. Les collectivités de la petite couronne parisienne se demandent comment agir pour lutter contre la précarité énergétique, mais la réaction de l'État à ce sujet est très confuse et pour ainsi dire inaudible.

Louiza Zemirli, Architectes Urbanistes Fiuamini et Jacquemot (AUFJ), juge qu'il faut se féliciter des mesures prises contre la précarité énergétique. Mais il faut souligner les gros abus que l'on relève en ce qui concerne l'attribution des CEE : dans le cadre du programme Habiter Mieux Agilité, les artisans sont souvent mandataires des propriétaires pour le montage des dossiers et perçoivent parfois à ce titre les sommes prévues sans pour autant réaliser tout ou partie des travaux. Il faudrait donc mettre en place des contrôles. On rencontre aussi des entreprises RGE qui ne sont pas du tout compétentes. Il est très difficile de contacter le pôle national chargé des CEE sur ce type de questions.

Par ailleurs, le CITE est jusqu'ici consommé essentiellement par des ménages dont les revenus dépassent les plafonds de l'ANAH, mais cela semble assez logique puisque les personnes aidées par l'ANAH sont aussi soutenues par d'autres subventions. Retirer le CITE à un certain nombre de ménages est une erreur si c'est bien la performance énergétique globale qui est visée en France, car ce dispositif permet de déclencher l'acte des travaux.

Gilles Bérhault, Fondation des transitions, mentionne l'existence d'un appel à projets CEE sur la mobilité, ce qui rencontre la problématique des Gilets jaunes. Les collectivités sont totalement perdues lorsque l'on aborde ce problème, alors que la question est profonde. La question de la précarité énergétique liée à la mobilité émerge et il est temps d'y répondre, ce d'autant plus que ce sont les ménages qui y sont confrontés sont les mêmes que ceux qui connaissent la précarité énergétique dans leurs logements.

Claire Bally précise que cette question revient souvent au sein du RAPPEL, qu'il s'agisse des membres, du comité de pilotage ou des partenaires. Pour autant, le RAPPEL se centre sur la précarité énergétique dans le logement, question sur laquelle il existe déjà une myriade d'acteurs dont la coordination est très complexe. La question de la précarité énergétique pour la mobilité est un autre domaine, tout aussi important mais qui sollicite d'autres politiques publiques, et c'est pourquoi la coordination du RAPPEL ne s'attaque pas à cette question.

Sandrine Burési observe que faire financer le service public de la rénovation énergétique par les CEE n'est pas une bonne idée. Ce n'est favorable ni aux collectivités, ni aux associations.

En matière de fraude aux subventions, l'État se comporte comme un pompier pyromane. À travers la DGCCRF en particulier, celui-ci réagit, heureusement, mais dès janvier 2019, le CLER a dit son inquiétude face aux dispositifs Coup de pouce, et l'Etat fait mine de découvrir les abus qu'ils impliquent. Pourtant, ces effets d'aubaine étaient connus d'avance. Il a notamment été proposé d'interdire le démarchage téléphonique, ce qui serait un progrès essentiel, mais il reste à savoir si l'Etat est vraiment décidé à lutter contre les abus actuels.

Marion Rémy, Fondation Abbé Pierre (FAP), note que la qualification juridique des situations de précarité énergétique tarde à se réaliser. La FAP mène actuellement un projet pour mieux faire valoir cette réalité devant les juges en accompagnant des personnes mises face à des arrêtés d'expulsion ou logeant dans des habitats indignes. Un partenariat avec le bureau d'études MANEXI a été conclu en la matière dans le cadre d'un mécénat de compétences, afin de disposer d'un outil de formation des avocats, voire des magistrats. Trois ménages ont été repérés et les décisions de justice sont attendues. L'objectif est d'obtenir une jurisprudence mettant en avant la notion de précarité énergétique afin qu'il soit possible de lutter contre le phénomène.

Marie Moisan relève que cette action est essentielle, puisque le décret Décence actuel est insatisfaisant. Il serait donc tout à fait bienvenu que la jurisprudence vienne l'enrichir et le préciser.

Louiza Zemirli remarque que le permis de louer est un outil très intéressant pour lutter contre le mal-logement. Il est possible d'agir auprès des collectivités qui ont décidé de mettre en place cet outil sur leurs territoires afin de leur faire connaître des critères liés à la performance énergétique des logements.

Marie Moisan explique qu'un webinaire aura lieu le 29 novembre 2019 autour de [l'expérience de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée](#) en matière de permis de louer. L'expérience atteint rapidement ses limites, car la collectivité n'a pas les moyens de connaître avec précision les nouvelles mises en location sur son territoire. Cela n'empêche pas de réfléchir à l'amélioration du dispositif et à l'intégration de critères de performances énergétique dans le permis de louer.

Jules Costard, FAP, est inquiet de la prise en compte de la précarité énergétique dans le cadre des logements insalubres. En effet, les budgets disponibles pour sortir ces logements de l'insalubrité sont très restreints et permettent rarement d'intervenir sur la performance énergétique des logements. Si les textes prévoient cette intervention, il faudrait prévoir les budgets en conséquence, au risque de ne plus pouvoir sortir les logements des situations d'insalubrité.

Marie Moisan relève qu'il s'agit avant tout d'une question de calendrier. Les logements en situation d'insalubrité qui sont traités sans intervenir sur la performance énergétique risquent de se retrouver dans cette situation assez rapidement compte

tenu des dégradations qu'implique une très mauvaise performance énergétique et les restrictions de chauffage qui en découlent.

Concilier transition énergétique et justice sociale : un impératif au cœur de la lutte contre la précarité énergétique

Quel plaidoyer pour la transition juste ?

Éloi Laurent, Économiste, professeur à Sciences Po et à l'Université de Stanford, conseiller scientifique à l'Observatoire français des conjonctures économiques, s'intéresse en tant que chercheur à l'économie écologique, et plus particulièrement à l'articulation entre écologie et social. Cet intérêt montre à quel point la question de la précarité énergétique est centrale, en particulier en France à l'approche des élections municipales.

L'heure est à l'idée de l'effondrement de la civilisation humaine, qui présente la crise écologique comme une grande fatalité. Ce discours est à la fois très anxiogène et très apolitique, puisque l'on n'y reconnaît pas du tout les dynamiques sociales à l'œuvre, à l'amont du prétendu effondrement comme à son aval. Cette collapsologie n'est pas scientifiquement solide, mais se contente d'apporter un discours, un récit à des crises écologiques qui semblent nous échapper totalement.

Un des derniers livres publiés sur la question par Yves Cochet en témoigne : il fait en deux pages la synthèse de l'état des lieux scientifique et prétend que l'effondrement aura lieu en 2038. Selon Yves Cochet, il sera suivi de dix ans de souffrance absolue avant que l'humanité ne se ressaisisse et que la situation s'améliore jusqu'à la fin du XXI^e siècle. Mais les éléments qui pourraient soutenir ce discours n'existent pas.

Les discours des certains collapsologues sont plus intéressants et plus articulés, mais la tendance médiatique actuelle en vient à des discours très simplistes, alors que la véritable question est de savoir quelles sont les dynamiques sociales qui provoquent la crise écologique et quelles sont les conséquences sociales de cette crise.

Or, ce que l'on observe n'est pas un effondrement, mais bien un soulèvement. Partout dans le monde, des groupes sont en train de se soulever, à commencer par les jeunes, contre l'inaction écologique. Le mot d'ordre de ce soulèvement est l'articulation entre les questions sociales et écologiques. La crise du début du XXI^e siècle est à la fois sociale et écologique : les inégalités aggravent les crises écologiques, qui en retour aggravent les inégalités.

Plus les sociétés seront soutenables, et plus elles seront justes, et réciproquement. Actuellement, la convergence des luttes se fait sur ce mot d'ordre. Le livre le plus lu actuellement en France est celui de François Ruffin, « *Il est où le bonheur ?* », qui pose exactement cette question. Il part du principe que nous ne sommes pas tous dans la même situation dans le cadre de la crise écologique, la question étant de savoir qui est responsable de quoi et jusqu'à quel point.

La précarité énergétique est le meilleur point d'articulation entre le social et l'écologique et le plus simple à appréhender. Elle fait se confronter l'accès à l'énergie comme ressource environnementale sous contrainte climatique d'une part et la justice sociale d'autre part. Cette question existe depuis au moins dix ans au niveau européen sous le terme, souvent, de *fuel poverty*. Elle est présente depuis longtemps au Royaume-Uni, où ont été construits les premiers indicateurs de précarité

énergétique, et y a donné lieu à de nombreux rapports. C'est au Royaume-Uni qu'ont été mis au jour les trois facteurs de la précarité énergétique : niveau de revenu, prix de l'énergie, qualité du logement.

Au niveau européen et international, la notion de *Green new deal*, de nouvelle donne écologique, est actuellement très discutée. Il s'agit de mettre en place des grands plans pour à la fois réduire les inégalités et atténuer les crises écologiques. Aux États-Unis, Alexandria Ocasio-Cortez, nouvelle élue de gauche à la Chambre de représentants et âgée de trente ans, a fait en février 2019 une proposition de loi qui traite notamment pleinement de la précarité énergétique. En Europe, la nouvelle Commission européenne veut mettre en œuvre un *Green new deal* durant ses cent premiers jours d'exercice.

À tous les niveaux, donc, tout le monde parle de l'articulation entre social et écologique. Mais la question est-elle si importante en France ? Oui, car la plus grande révolte sociale depuis cinquante ans a eu lieu sur une question de précarité énergétique. La crise des Gilets jaunes est sans aucun doute la première crise sociale-écologique en France. Elle est le fait de personnes dont les budgets sont trop contraints par les factures énergétiques, qu'il s'agisse du logement ou de la mobilité. Dans le contexte de la métropolisation, la part de l'énergie dans les budgets est bien plus forte dans les secteurs périphériques que dans les centres-villes, ce qui fait des premiers des zones de précarité énergétique. La crise a été si forte pour la démocratie française qu'il a été dit un temps que la Cinquième République pouvait être renversée, le symbole de l'Arc de Triomphe ayant été un temps investi par les manifestants.

Cette révolte née de l'augmentation du prix des carburants (dont la hausse de la taxe Carbone ne représentait qu'une part infime) a véritablement ébranlé le pouvoir. Or, cette hausse des prix mondiaux de l'énergie est amenée à se poursuivre sous l'influence d'une réelle fiscalité écologique. Actuellement, la Convention citoyenne sur le climat ne traite que de l'articulation entre le social et l'écologique, puisque son mandat est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un « *esprit de justice sociale* ». Il aurait été plus clair de lui demander comment réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant les inégalités sociales en France, mais la question est tout de même posée officiellement.

La question n'est pas théorique. Eloi Laurent a travaillé avec sa collègue Audrey Berry sur la question de la [**mise en place en France d'une taxe Carbone à 55 euros par tonne de CO₂ qui soit socialement juste**](#), ceci en prenant en compte les inégalités de revenus et les inégalités territoriales. C'est d'ailleurs ce que faisait la taxe Carbone abandonnée il y a une dizaine d'années en France : cette Contribution Climat Énergie prévoyait en effet une compensation selon les revenus et les lieux d'habitation : avec cette formule, les 30 % des Français les moins riches et ceux vivant dans les périphéries étaient gagnants.

Cet exemple montre qu'il est donc parfaitement possible de mettre en place une fiscalité environnementale qui redistribue de l'argent aux plus pauvres – c'est-à-dire aux Gilets jaunes, qui appartiennent aux 40 % des Français aux plus faibles revenus. De plus, la taxe pensée par Eloi Laurent et Audrey Berry prévoit de verser les excédents collectés à la lutte contre la précarité énergétique : elle se nomme d'ailleurs Contribution Anti-Précarité énergétique.

La question écologique et sociale est donc au cœur des préoccupations actuelles en France. L'environnement est devenu la première préoccupation des Français, devant la question du pouvoir d'achat et loin devant la question de la sécurité et du

terrorisme. La question n'est donc pas de savoir si les femmes qui accompagnent les enfants portent ou non le voile, mais de savoir si chacun peut amener son enfant en sortie scolaire. Cette question des inégalités est la seule qui occupe constamment les Français depuis la Révolution Française. Les personnes qui luttent contre la précarité énergétique n'ont donc jamais rencontré un contexte aussi favorable que celui d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, deux arguments doivent être gardés à l'esprit. Le premier est celui de la santé. Il y a une dizaine d'années, les partisans du *Green new deal* devaient montrer que celui-ci était favorable à l'emploi, mais à présent, l'argument le plus solide est celui de la santé, à l'exemple du rapport publié le 13 novembre 2019 par la célèbre revue médicale *The lancet* sur la question du changement climatique comme enjeu sanitaire, ceci en pointant notamment la santé des enfants. La santé est l'indicateur fondamental du bien-être d'une société, à mettre en valeur auprès des maires et des mairesses, en leur rappelant que la précarité énergétique a des conséquences sanitaires catastrophiques, en particulier sur les plus jeunes.

C'est un point important, parce que le mandat de maire est le plus long de la République : ces élus ont donc tendance à s'intéresser au long terme, avec le souci de la santé de leurs populations. Une part importante de précarité énergétique signifie qu'une part importante de la population est durablement en mauvaise santé, que la commune va se dépeupler et que les habitants seront moins productifs, car l'économie dépend de la santé. De plus, les Français tiennent beaucoup à leur santé, qui est l'indice le plus pertinent de développement sur le long terme. Du reste, l'espérance de vie est en train de reculer aux États-Unis en raison d'une désocialisation massive et d'un système de soins privatisé : des personnes mettent donc fin à leurs jours du fait du désespoir social engendré par cette situation. Au niveau français, l'argument de la santé et d'une santé égalitaire est donc le plus fort pour contrer les notions de croissance, d'attractivité du territoire, de profit, etc.

L'autre argument est celui de la justice territoriale, car la précarité énergétique renforce les déséquilibres territoriaux. Plus la précarité énergétique est importante, et plus la ville est injuste : la périphérie est alors délaissée et les services publics deviennent inaccessibles. Les habitants de la périphérie ne sont en effet pas seulement loin de l'emploi, mais aussi de ces services. Fermer une maternité revient à privatiser ce service public, du fait du coût nécessaire (et privé) pour atteindre la maternité de remplacement, qui est plus éloignée. La précarité énergétique se traduit par des déséquilibres territoriaux au sein d'une commune, donc par des injustices et par une désolidarisation auxquelles les élus sont sensibles.

Échanges avec la salle

Muriel Fusy, ALEC de la Métropole de Lyon, demande quelles sont les suites données aux travaux d'Eloi Laurent et d'Audrey Berry sur la Contribution Anti-Précarité énergétique.

Eloi Laurent souligne que la réponse du gouvernement à la crise des Gilets jaunes a consisté à suspendre la hausse de la taxe Carbone, qui reste à un niveau faible, et à faire plancher la Convention citoyenne sur le climat sur cette question. Cette Convention est censée rendre ses travaux fin janvier 2020 au gouvernement, qui s'est engagé à mettre ces propositions en discussion au Parlement, à provoquer un référendum sur celles-ci ou à les mettre directement en œuvre du point de vue réglementaire. L'objectif de cette Convention est de montrer que l'on peut très bien

réformer la fiscalité climatique en France en faisant en sorte qu'elle soit socialement juste.

Actuellement, plusieurs propositions de chercheurs et de groupes de pression ont été placées dans le débat public, toutes avec l'objectif d'obtenir un dispositif socialement juste. Audrey Berry et Éloi Laurent mettent l'accent sur la lutte contre la précarité énergétique, après avoir montré que la dernière version gouvernementale de la taxe Carbone entraînerait sa hausse. Il faut une fiscalité environnementale ambitieuse en France, mais il est impératif qu'elle soit juste, ne serait-ce que pour être acceptable socialement.

Jean-Baptiste Lebrun indique qu'il est possible de se rendre sur les sites Internet du RAC France, du Secours Catholique ou d'OXFAM France. Tous trois mettent en ligne un calculateur qui permet de réfléchir à ce que pourrait être une taxe Carbone plus juste. Il est possible d'y tester l'effet redistributif de différentes formules. Cet outil sera bientôt disponible sur le site Internet du CLER.

Eloi Laurent précise que c'est Audrey Berry qui a développé ce simulateur après avoir obtenu l'une des deux thèses portant sur cette question. Cet outil de micro-simulation permet de tester différents scénarios de fiscalité et d'en montrer l'impact selon les différents déciles des revenus et selon les lieux de résidence. Cette initiative est l'une des nombreuses prises par le monde associatif afin de faire converger les objectifs écologiques et sociaux.

Franck Dimitropoulos est impliqué dans une SCI qui est un bailleur social en zone rurale. Lorsqu'il en était gérant, il a mis à jour les déclarations de travaux pour qu'elles soient conformes aux attentes des services fiscaux. Le fait d'avoir transformé des lieux insalubres en logements plutôt agréables à vivre s'est traduit par une très forte hausse de la taxe foncière. L'équilibre financier de l'opération est donc reporté à plus de trente ans.

Il est possible dans certaines communes d'obtenir des exonérations de taxe foncière si les logements atteignent le niveau BBC, ce qui est presque impossible dans le bâti ancien, mais cela ne change rien aux parts demandées par l'intercommunalité et par le Conseil départemental. Au-delà de la taxe Carbone, intervenir sur le logement pose donc des problèmes fiscaux spécifiques qu'il faudrait traiter.

Eloi Laurent explique que deux points de vue prévalent en France en termes de fiscalité. Le premier préconise d'augmenter la fiscalité écologique en la rendant socialement juste et en en reversant les recettes pour financer les politiques environnementales. Le second propose de mettre en place une grande réforme fiscale dont l'aspect environnemental ne serait que l'un des objectifs : cette idée du Grand soir fiscal peut être séduisante, mais le plus probable est qu'il n'arrive jamais compte tenu de la complexité de la fiscalité française. Après la suppression de la taxe d'habitation, on voit notamment mal le gouvernement proposer de moduler la taxe foncière pour favoriser les travaux de rénovation.

Baptiste Barbier, Conseil départemental du Val-de-Marne, juge que le plaidoyer présenté ci-dessus possède une forte cohérence. Mais comment faire en sorte qu'il se traduise dans les faits alors que l'action gouvernementale se déploie pour le moment dans une autre direction ?

Eloi Laurent est très surpris de l'écart entre ce que l'on considère être les préoccupations des Français et ce qu'elles sont réellement. Le gouvernement a récemment mis en avant la question du voile islamique, alors que les Gilets jaunes n'ont jamais demandé à ce que l'on se soucie de ce type de questions. Leur question

de départ était celle de la justice sociale confrontée à la justice environnementale et s'est déplacée à terme sur la revendication du Référendum d'initiative citoyenne.

Le gouvernement lance trois jours de débat sur l'immigration pour occuper l'espace médiatique, mais il ne s'agit en rien de la première préoccupation des Français selon les enquêtes sérieuses menées en la matière : elles font ressortir l'inquiétude environnementale et la demande de justice sociale. Il faut bien distinguer les questions qui intéressent les commentateurs et celles qui ressortent des enquêtes. De plus, l'un des intérêts des questions environnementales et de précarité énergétique est que les élus territoriaux ont pris sur celles-ci, ce qui est une raison supplémentaire d'en faire un enjeu.

Gilles Bérault s'intéresse avant tout à la manière de passer à l'acte. Il est exact que les propos sur l'effondrement ne servent pas à grand-chose dans un contexte où la question est d'embarquer la population en faisant en sorte qu'elle croie en une transition positive qui engage tous les niveaux territoriaux. Comment engager tout un chacun dans l'action concrète, et à partir de quels indicateurs ?

Eloi Laurent estime qu'une des façons de croire en la transition est de partir de la responsabilité politique partagée. Affirmer que les sociétés seront à la fois plus justes si elles deviennent soutenables, et réciproquement, est un discours de mobilisation politique. Le discours sur l'effondrement est au contraire apolitique, voire asocial, alors que la contribution au réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité dépend beaucoup des niveaux de vie : 10 % de la population mondiale est responsable de la moitié des émissions de gaz à effet de serre.

L'enjeu essentiel est de comprendre et de faire comprendre que les questions écologiques sont des questions sociales, et de se demander qui est responsable et qui est vulnérable. On ne peut pas complètement donner tort aux collapsologues qui jugent que la peur est le bon moteur de l'action : toute une série de personnes réalise brutalement que le monde peut devenir inhospitalier, ce qui les pousse à s'engager, mais il faut aussi apporter des perspectives positives d'action du point de vue politique.

Sandrine Burési se réjouit des propos d'Eloi Laurent, qui rejoignent les préoccupations d'un certain nombre de « dinosaures » de l'action énergétique et sociale, et qui font du bien. Il faut néanmoins se souvenir que les écologistes ont mis du temps à prendre en compte les questions sociales. L'avantage des Gilets jaunes est d'être venu secouer un peu leur monde, en pointant le fait qu'il n'y aurait pas de lutte contre le changement climatique sans justice sociale. Cette préoccupation est évidente pour les acteurs de terrain qui luttent contre la précarité énergétique, mais il reste du chemin à parcourir pour que tous les acteurs de l'énergie s'en saisissent pleinement.

En tant que chercheur, comment Eloi Laurent collabore-t-il avec les acteurs de terrain ? Avec la FAP, le GEFOSAT a mené les premiers travaux sur le lien entre précarité énergétique et santé en France, en l'absence au départ de toute autre étude ; mais de façon générale, les liens entre les chercheurs et les acteurs de terrain restent trop faibles.

Eloi Laurent se félicite également que la question sociale et écologique se pose à présent avec plus d'acuité. Il a publié son livre « *Social-écologie* » il y a huit ans, après de premiers articles qui remontent désormais à dix ans. À l'époque, presque personne ne parlait de ces questions en France et chaque nouvelle pierre qui rejoint l'édifice est bienvenue.

À ce jour, la collaboration entre Éloi Laurent et les associations est très restreinte. Son principal métier consiste à publier des livres et des articles qui peuvent inspirer d'autres personnes. Il y a par ailleurs lieu de se réjouir qu'Audrey Berry se trouve à la jonction de nombreux travaux sur les questions écologiques et sociales, y compris avec le monde associatif.

Débat d'orientation : VOS actions à soutenir pour lutter contre la précarité énergétique !

Claire Bally rappelle qu'à compter de fin 2018, le RAPPEL a lancé un grand débat auprès de ses membres pour recueillir leurs propositions afin de lutter contre la précarité énergétique. L'objectif était aussi de réactualiser le manifeste datant de 2012, « *En finir avec la précarité énergétique* », qui avait été signé par de nombreuses structures. Les actions recueillies prennent place à différentes échelles de territoire et ont donné lieu à la rédaction d'un format dédié, et au premier semestre 2019, un cahier de propositions a été ainsi soumis à tous les membres du RAPPEL afin qu'ils s'expriment sur ces mesures, voire les complètent.

À ce jour, ce cahier partagé auprès de tous comprend 66 propositions – articulées autour de huit enjeux majeurs – afin de sortir durablement les ménages de la précarité énergétique. Il a été établi à partir des suggestions des membres et à partir de mesures défendues de longue date par un certain nombre d'ONG nationales et d'associations qui travaillent sur la précarité énergétique. Un certain nombre de propositions proviennent aussi de l'assemblée générale 2018 du CLER, de l'initiative Rénovons ! et d'une note interne produite par les partenaires de l'ONPE en 2019.

Avant même de réunir les ateliers, il est donc proposé aux participants de s'exprimer en réponse à ce cahier de 66 propositions. Dans un deuxième temps, les personnes chargées de l'animation du RAPPEL en produiront une synthèse en quelques pages comprenant des exemples concrets et inspirants d'actions menées dans les territoires. Il sera ensuite proposé aux structures membres du RAPPEL de le cosigner et de s'en servir comme outil de plaidoyer dans les territoires, en particulier en vue des élections locales à venir. Pour mémoire, le RAPPEL ne prend pas de position officielle, mais il favorise le plaidoyer en apportant des témoignages et des propositions.

Un temps de débat est à présent proposé en plénière après présentation des huit enjeux et les 16 mesures majeures qui soutiennent les 66 propositions contenues dans le cahier. Parmi cet ensemble ont été soulignées les mesures susceptibles d'être portées au niveau local. Ces questions seront détaillées lors de trois ateliers de l'après-midi. En parallèle de ce document de communication, l'animation du RAPPEL prévoit aussi de préparer un kit de plaidoyer, et les membres ici présents sont invités à faire part de leurs besoins en la matière.

Marie Moisan fait part des huit grands enjeux que comporte le cahier de propositions :

1. Le premier enjeu est structurant au niveau national : garantir un droit effectif à l'énergie pour tous ;
2. Enjeu 2 : Renforcer la protection des ménages les plus fragiles, sachant que le Médiateur national de l'énergie a communiqué récemment des chiffres alarmants en ce qui concerne les coupures de fourniture d'électricité et de gaz avant la trêve hivernale ;
3. Enjeu 3 : Organiser, généraliser et financer la détection des ménages les plus

- vulnérables, ceci en développant les réseaux de donneurs d'alerte :
- Mettre les collectivités compétentes en matière d'action sociale en position de structures coordinatrices de la lutte contre la précarité énergétique dans leurs territoires, comme l'a fait par exemple le Conseil départemental du Val-de-Marne ;
4. Enjeu 4 : Sécuriser les parcours de travaux des ménages, afin de renforcer leur pouvoir d'agir :
 - Améliorer les outils d'information existants sur la qualité énergétique des logements ;
 - Mettre en place un service public de proximité partout et accessible à tous, ceci afin de lutter contre les inégalités territoriales, et intégrer dans les PTRE la mission de lutte contre la précarité énergétique ;
 - Lutter contre les fraudes en tous genres constatées actuellement dans le domaine de la rénovation énergétique, et plus généralement mettre en place une politique massifiée de rénovation des logements en France ;
 5. Enjeu 5 : Faire évoluer les dispositifs d'aide aux travaux pour aller systématiquement vers des rénovations globales très performantes, la tendance actuelle étant plutôt d'apporter des gestes de rénovation. Cette proposition fait néanmoins débat et mérite d'être discutée ;
 6. Enjeu 6 : Renforcer les interventions et le cadre réglementaire sur le parc locatif, et accompagner les locataires dans les territoires ;
 7. Enjeu 7 : Améliorer la connaissance par les ménages des usages de l'eau et de l'énergie dans leurs logements, en particulier après les rénovations performantes ou après un déménagement ;
 8. Enjeu 8 : Organiser, coordonner et mettre en réseau les professionnels et les pouvoirs publics :
 - Au niveau national, mettre en place une instance en charge de la coordination dans les domaines du logement, de l'énergie, de la santé et de l'action sociale, car cette coordination fait toujours défaut. Une mission interministérielle pourrait notamment être créée, comme le propose le rapport Pelletier de 2009 ;
 - Au niveau local, mieux coordonner l'action des différents services impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique, et mettre en place cette action au niveau le plus pertinent possible.

La parole est donnée à la salle afin de débattre de ces propositions, notamment en ce qui concerne l'échelle locale. L'objectif est en particulier de mettre en avant celles qui semblent les plus urgentes ou les plus importantes.

Échanges avec la salle

Franck Dimitropoulos demande si un maire, un président d'une communauté de communes ou un Conseil départemental ont le droit de moduler les impôts fonciers. Ce serait un dispositif intéressant pour soutenir les bailleurs vertueux.

Julie Courbin, FAP, indique qu'il existe un dispositif d'exonération de taxe foncière dans le cadre de la production de logements conventionnés, en particulier à destination des associations. Le fait d'avoir bénéficié de subventions de l'ANAH ouvre aussi droit à une exonération pour un certain nombre d'années.

Franck Dimitropoulos souligne que le cœur du problème réside dans le fait que le montant de l'impôt foncier est fondé sur la qualité du logement, ce qui est aberrant.

Jean-Jérôme Calvier, groupe ULISSE-SOLENI, déclare qu'en termes de gouvernance et d'organisation de l'action locale de lutte contre la précarité énergétique, l'expérience d'ULISSE-SOLENI montre qu'il faut aussi associer les fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux, etc.

De fil en aiguille, l'organisateur principal de cette lutte est en Isère devenu le Conseil départemental, qui a intégré le processus de visites sociotechniques dans le cadre de ses missions d'intérêt général et dans un contexte multi-partenarial. ULISSE-SOLENI et SOLIHA sont désormais cotraitants d'un marché public d'une durée de trois ans et l'action donne lieu à la réunion mensuelle d'un comité technique qui regroupe tous les acteurs pertinents : ARS, ANAH, EPCIs, CAF, etc.

En pratique, l'objectif est de qualifier systématiquement l'état des logements et d'accompagner leur usage grâce au diagnostic sociotechnique effectué, avant de transmettre le dossier en cas de besoin de travaux. L'action s'est donc structurée et organisée de façon solide en Isère, l'enjeu étant désormais de la massifier : une centaine de ménages sont accompagnés chaque année par le Département alors que l'on en compte 85 000 en précarité énergétique dans son territoire. C'est pourquoi l'axe 3 des propositions contenues dans le cahier semble être un enjeu majeur (« *Les collectivités territoriales compétentes en matière d'action sociale -les départements, les métropoles, les EPCI- doivent devenir les autorités organisatrices de la lutte contre la précarité énergétique sur leur territoire* »).

Par ailleurs, une plateforme de lutte contre la précarité énergétique a été construite avec le CCAS de Grenoble dès 2013. Elle a répondu depuis deux ans à l'appel à projets des SLIME. À ce jour, son activité est plus importante que celle menée à l'échelle du département, puisque 172 ménages sont accompagnés par ce biais cette année. Les acteurs principaux qui s'y sont mobilisés sont la Ville et ULISSE-SOLENI, un fonds d'aide aux travaux étant en cours de développement. Il ressort de cette expérience que ce sont les échelles communales et départementales qui sont les plus indiquées pour organiser la lutte contre la précarité énergétique.

Baptiste Barbier affirme que les collectivités locales ont l'habitude de dresser des plans de toutes sortes pour encadrer leurs actions. Le Conseil départemental du Val-de-Marne a ainsi mis en place un plan sur la précarité énergétique. Il faut néanmoins que ces plans soient accompagnés de dispositifs concrets efficaces, et il importe de distiller l'action de lutte contre la précarité énergétique dans tous les plans concernés : Plan Climat, PDALHPD, etc. C'est une des façons de mettre en œuvre le rôle de chef de file des Départements en la matière.

Perrine Bouvachon, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, rapporte que le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a mis en place une Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique, ce qui s'inscrit dans l'enjeu 8 du cahier de propositions du RAPPEL (« *Organiser, coordonner et mettre en réseau les professionnels et les pouvoirs publics* »). Le territoire départemental compte de nombreux acteurs impliqués et notamment trois ALEC qui le couvrent entièrement. Dans un premier temps, une convention a été conclue avec elles pour former les travailleurs sociaux du Département à la précarité énergétique.

Par la suite, il s'est avéré que ces travailleurs sociaux ne savaient pas vers qui orienter les ménages concernés, car les nombreux acteurs impliqués dans le territoire se connaissent souvent mal et sont mal coordonnés. C'est pourquoi le Conseil départemental a lancé en mai 2019 l'Alliance départementale de lutte contre

la précarité énergétique, ceci afin de les mettre en réseau. Le premier objectif consiste à créer un annuaire interactif de ces différents acteurs afin qu'ils se connaissent entre eux et de pouvoir orienter les ménages. Les premiers ateliers réunis montrent que les participants accueillent très favorablement la mise en place de cet annuaire. Cette initiative montre qu'il importe de coordonner les acteurs des territoires et que le département est une échelle intéressante pour le faire.

Marie Moisan demande quelles sont les conditions d'accessibilité de cet annuaire.

Perrine Bouvachon précise que l'annuaire n'existe pas encore : il sera déployé courant 2020 *via* une sorte de cartographie en ligne qui permettra de rechercher les acteurs par champ d'action et par territoire. L'annuaire sera accessible pour tous : si la cible principale reste les professionnels, le grand public pourra aussi le consulter.

Marie Moisan note que le Conseil départemental du Morbihan a mis en place un annuaire de ce type.

Claire Bally ajoute qu'en Savoie, un document papier de ce type a été créé. Le retour d'expérience est positif, parce que l'outil a permis d'améliorer l'orientation des ménages et des professionnels. Dans ce contexte, il est en particulier important que chaque acteur concerné remplisse sa propre fiche et que les mises à jour soient continues.

Claire Label, ALECOB, précise que trois structures sont impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique dans le Morbihan : ALOEN (Lorient), ALECOB (nord du département) et SOLIHA. Des outils partagés ont été mis en place et l'action est coordonnée par l'ADIL départementale.

Franck Dimitropoulos observe que la dernière Piqûre du RAPPEL date de janvier 2019, la prochaine édition étant probablement prévue pour le début de l'année 2020. Cet outil peut être utilisé en termes de plaidoyer dans le cadre des élections locales qui s'approchent en mettant en avant les thématiques du social, de l'environnement et de la santé. Ces pages peuvent être directement utilisées auprès d'un certain nombre de personnes à sensibiliser.

Dans le cadre des élections municipales, il faut veiller à proposer des outils qui soient à la fois utilisables dans les villes et dans les zones rurales. Il ne faut pas oublier que chaque canton rural élira un Conseiller départemental, et la communication lors des élections municipales permettra aussi de préparer cette élection.

Dans ce contexte, il ne faut pas perdre de vue que les professions de foi tiennent en quelques lignes. Il ne faut pas confondre la communication à déployer auprès des élus et des futurs élus avec celle qui s'adresse aux services, et qui est de nature technique. Il est important et nécessaire pour les acteurs de terrain d'entretenir des liens directs avec les élus, mais il ne faut pas confondre ces deux types de rôles. Les élus ne sont pas motivés par les notions techniques, mais par le plaidoyer.

Marie Hanse, Fédération des services sociaux de Bruxelles (Belgique), note que les pratiques, les propositions et les préoccupations exprimées dans le cahier de propositions sont très proches de celles rencontrées en Belgique. Cela inciterait à mettre en place des moyens de mettre l'action et la réflexion en commun au niveau européen, ce d'autant plus que de nombreuses orientations politiques sont prises à ce niveau. Le RAPPEL est-il engagé dans une organisation ou un collectif européen, tel que la coalition *Right to energy* ? Un certain nombre de solutions sont adaptées à tous les pays, et les acteurs impliqués s'appuient souvent en Belgique sur ce qui se fait ailleurs pour promouvoir la lutte contre la précarité énergétique.

Danyel Dubreuil, Initiative Rénovons !, explique que le CLER regarde de près ce qui se passe au niveau européen, même s'il intervient essentiellement au niveau français pour que soit mise en œuvre une transition énergétique ambitieuse. Le CLER coopère avec *Right to energy* et avec l'Observatoire européen de la précarité énergétique (EPOV) : il s'agit notamment de faire valoir des bonnes pratiques françaises qui pourraient être généralisées ailleurs, même si elles ne le sont pas en France.

Marie Moisan ajoute que le RAPPEL ne collabore pas suffisamment à ce jour avec les organisations qui lui sont similaires dans d'autres pays européens. Mettre en place un RAPPEL européen reste un objectif qui consisterait à rassembler ces acteurs nationaux, qui sont bien connus. Cela permettrait de partager des éléments et initier des échanges qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux portés par les organisations qui interviennent directement au niveau européen, telles que les Amis de la Terre Europe, EAPN Europe ou d'autres structures. Cette organisation mutualisée donnerait du poids à la lutte contre la précarité énergétique.

Virginie Vieri, CPIE du Pays d'Aix, affirme qu'une de ses principales préoccupations concerne les locataires du parc privé. Le CPIE du Pays d'Aix anime la PTRE Eco renovez en partenariat avec l'ALEC de Marseille afin de couvrir le plus vaste territoire possible. Une petite ligne budgétaire a été votée pour intégrer la lutte contre la précarité énergétique à l'action de la plateforme. Ceci étant, le CPIE du Pays d'Aix est un PRIS-EIE, et les publics en précarité énergétique sont renvoyés vers le PRIS-ANAH lorsqu'ils appellent la plateforme, ce qui pose problème.

Par ailleurs, même si les structures locales sont volontaires pour s'investir sur la précarité énergétique, le portage politique est beaucoup trop faible pour déployer une action ambitieuse. La question qui se pose est donc d'intégrer la lutte contre la précarité énergétique à travers l'animation d'une PTRE, pour laquelle des moyens conséquents sont en l'occurrence alloués. Les retours d'expériences en la matière sont donc très bienvenus.

Davy Saint-André, Valence Romans Agglomération, explique que son expérience montre qu'il est possible de prendre des initiatives pour élargir le réseau des donneurs d'alerte. Dans son territoire ont été mis en place des partenariats avec les bailleurs sociaux, qui repèrent notamment les barres d'immeubles qui font l'objet d'importantes régulations de charges. Bien qu'un certain nombre d'habitants y soient en situation d'impayé, ils ne font pas toujours appel au FSL.

Dans ce type de cas, une visite SLIME à domicile est proposée par Valence Romans Agglomération de pair avec le bailleur social concerné. Les bailleurs tractent en ce sens dans les boîtes à lettres et des animations sont aussi proposées en pieds d'immeubles : elles sont centrées sur les écogestes, mais les ménages intéressés par une visite peuvent aussi s'y manifester. Des visites sont aussi organisées lors de la remise de logements sociaux neufs ou entièrement rénovés.

Sandrine Burési note qu'il n'existe pas de financement pour les réseaux départementaux ou régionaux de lutte contre la précarité énergétique, alors qu'il est essentiel que les acteurs de cette lutte puissent se retrouver et qu'en pratique, ce sont les associations qui font le lien entre les niveaux de collectivités qui ne se parlent pas. Ainsi, dans l'Hérault, c'est lors de la mise en place du Plan Climat que le Conseil départemental s'est intéressé à la mise en place d'un SLIME alors que ses services d'action sociale avaient affirmé trois mois auparavant qu'ils n'y étaient pas favorables.

Cette situation est très difficile pour les acteurs de terrain et le public est complètement perdu. Ces difficultés sont renforcées lorsque des collectivités sont délégataires des aides à la pierre, parce qu'elles sont alors rétives à mettre en place des dispositifs mutualisés avec d'autres collectivités. Dans l'Hérault, de multiples numéros de téléphone sont proposés par les cinq délégataires des aides à la pierre. Dans ce contexte, apporter des financements aux réseaux locaux améliorerait beaucoup la situation.

Claire Bally explique le déroulement des ateliers de l'après-midi.

Accélérer le changement à l'échelle de nos territoires : comment s'organiser pour convaincre ?

Rebecca Wangler, pilote du projet « Alternatives territoriales » pour Alternatiba, explique que depuis 2013, Alternatiba met en valeur les alternatives au changement climatique et met en relation leurs porteurs. L'idée centrale est que ces solutions existent déjà au niveau local et qu'elles sont porteuses d'une société plus souhaitable. Dans cette optique sont organisés des Villages des alternatives, des Tours des alternatives et d'autres initiatives.

L'idée d'aller au-delà des échelles individuelles et collectives a été lancée fin 2017 avec le RAC France pour promouvoir un changement d'échelle et défendre les alternatives au niveau des territoires à travers un plaidoyer dédié à cette cause, par exemple pour favoriser le développement de réseaux de pistes cyclables ou de transports en commun gratuits. C'est ainsi que Rebecca Wangler fait partie d'une équipe de plaidoyer local qui anime la campagne « Alternatives territoriales », lancée par Alternatiba, ANV-COP21 et le RAC-France il y a un près de deux ans.

À ce jour, une cinquantaine de groupes sont actifs à travers la France dans le cadre du projet « Alternatives territoriales ». Chacun dispose d'une expertise propre, qu'elle soit thématique ou en termes de capacités propres : les Amis de la Terre ont ainsi apporté beaucoup au projet en termes de stratégie. Courant 2018 et 2019, ces groupes ont été très actifs pour influencer les décideurs locaux dans le cadre de la mise en place des plans Climat territoriaux.

À présent, les groupes s'investissent dans la préparation des élections municipales, en lien avec le Collectif pour une transition citoyenne : il se mobilise autour du [Pacte pour la transition](#), qui comprend une série de propositions en termes de démocratie, de solidarité, de biodiversité, de climat, etc. L'objectif est de créer des collectifs locaux très forts pour porter ces mesures. Les cinquante groupes citoyens mobilisés ne sont pas tous des groupes Alternatiba : ce sont des collectifs citoyens qui se constituent par exemple autour de groupes locaux des partenaires du projet, d'associations de parents d'élèves, etc. Ce caractère collectif est un atout pour solliciter l'écoute des élus.

Les collectifs sont montés en compétence et se sont intéressés aux différents plans officiels (PCAET, etc.). Ils sont légitimes pour les aborder en tant qu'habitants locaux et consommateurs. Un certain nombre d'entre eux ont investi les instances de concertation locales. Il est donc tout à fait possible d'agir de l'extérieur des collectivités comme de l'intérieur.

Par ailleurs, les groupes impliqués ont mené un travail de structuration dans les territoires pour créer des mobilisations, et ont notamment beaucoup tiré parti des

marches pour le climat. À Lyon, le siège du bâtiment de la métropole a ainsi été occupé symboliquement : la marche s'est arrêtée devant l'immeuble et des mains colorées en rouge ont été imprimées sur sa façade, alors que des discours revendicatifs étaient prononcés. Dans d'autres cas, des banderoles relatives aux préoccupations locales ont été portées par les groupes dans le cadre des marches pour le climat.

Chaque collectif décide localement quelles sont les mesures qu'il porte, les responsables de l'animation nationale ayant pour rôle d'apporter des formations, des accompagnements et des espaces où ils peuvent échanger sur leurs expériences. Des outils tels que des lettres types ou des modalités d'organisation d'événements sont aussi proposés.

Il existe différents moyens d'intervenir localement, ces moyens devant être choisis en fonction du contexte des territoires : parfois, une action portée par un petit nombre de personnes peut avoir beaucoup plus d'impact qu'une mobilisation d'un nombre important de militants. Le fait de bien choisir le moment de l'action est en particulier parfois déterminant pour son succès.

Parmi les moyens d'action figurent tout d'abord les événements qui permettent de sensibiliser le grand public, à la fois au début de la mobilisation et lorsqu'elle avance. Le format de tables-rondes auxquelles sont invités des élus d'autres territoires a par exemple bien fonctionné pour témoigner du réalisme de mesures déjà mises en œuvre ailleurs, et est assez simple à organiser. Les projections-débats sont aussi très appréciées et efficaces : elles permettent aux citoyens qui y participent de sortir de la posture de simples consommateurs de films et peuvent leur donner envie de s'engager par la suite.

Parmi les autres possibilités, on peut citer l'organisation d'ateliers de *brainstorming* durant lesquels les citoyens peuvent s'exprimer sur la commune dans laquelle ils aimeraient vivre et s'impliquer, format qui a souvent été utilisé au premier semestre 2019 et qui a permis de faire émerger des mesures à défendre. Autre exemple d'initiative : l'organisation de soirées « Je change de fournisseur d'électricité », qui sont festives et agréables : elles montrent en particulier à leurs participants qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils ont le pouvoir d'agir.

L'avantage de ces différents types d'actions est aussi d'impliquer des bénévoles dont un certain nombre vont rester et devenir des activistes plus réguliers. Mais l'organisation de manifestations de masse est aussi importante pour le plaidoyer, parce qu'elle montre qu'il existe un réel soutien aux mesures défendues et que l'enjeu est aussi électoral. Ces manifestations sont souvent difficiles à organiser seuls et il est préférable de se greffer sur des événements déjà prévus tels que les marches pour le climat. Il est aussi possible d'organiser des pétitions et des interpellations en ligne, par exemple en utilisant *Twitter*.

Le dernier type de moyen d'agir est celui des actions non violentes, qui est plus engageant et qui peut sembler plus risqué. Leur grand avantage est d'attirer l'attention des médias en impliquant peu de personnes et en jouant sur l'humour et la créativité. Ainsi, l'action « Naindignés » a été organisée dans le cadre du Grand défi des alternatives : dans plusieurs endroits de France, des groupes ont pris des photos de nains de jardin portant ce slogan et les ont diffusées dans des réseaux sociaux, où elles ont attiré l'attention. Ce n'est que le soir qu'a été présentée la campagne que soutenaient les nains de jardin, ce qui a permis de diffuser largement le message auprès d'une attention déjà mobilisée.

Dans un autre cas, le groupe de Pau avait du mal à obtenir un rendez-vous avec la mairie. Des militants sont donc venus déployer une banderole portant la barre symbolique des 1,5 °C de réchauffement le jour du conseil municipal devant la porte de la mairie. Les élus ont donc dû se baisser et passer sous la barre pour pouvoir accéder au conseil, ceci devant les journalistes invités pour l'occasion. Le groupe a ensuite été invité directement par le conseil municipal pour pouvoir faire connaître les messages qu'il portait. La banderole portant la barre en question est depuis utilisée très régulièrement afin d'apporter un message récurrent.

Dernier exemple : le groupe d'Orléans a remis une Passoire d'or aux élus qui n'acceptaient pas de le recevoir, ce qui a permis de créer une attention médiatique sur la question des passoires énergétiques.

Au-delà de ces exemples, comment concevoir une stratégie de plaidoyer au niveau local ? La première étape consiste à fixer clairement les objectifs poursuivis. Cela suppose d'éviter les revendications trop générales telles que la demande d'un plan Climat « ambitieux ». Il est de loin préférable de préciser les demandes en présentant des objectifs intermédiaires plus clairs. De la même façon, les objectifs trop ambitieux ne fonctionnent pas, parce que les militants ont besoin de succès rapides. Les objectifs trop faciles à atteindre sont également inadaptés parce qu'ils ne sont pas motivants.

Dans cet esprit, une bonne façon de concevoir les objectifs à atteindre peut être de s'inspirer de la formule SMART : désigner un objectif Spécifique, Mesurable, assez Ambitieux, Réaliste et Temporellement défini.

L'autre point déterminant est de mesurer le rapport de forces, c'est-à-dire d'évaluer précisément ce que pèse la parole du groupe dans le débat public tel qu'il se présente au départ. Pour cela, il peut être utile de dresser un schéma des acteurs présents dans le territoire, selon deux axes : leur niveau d'influence et leur degré d'accord avec les positions défendues (les alliés, les indécis – ou neutre, et les opposants).

À partir de ce constat de départ, l'objectif consiste à faire évoluer la situation en s'intéressant en particulier aux acteurs dont la position est neutre au départ, qui peuvent souvent être facilement convaincus de rejoindre la vision défendue par le groupe. Il est aussi possible d'agir sur les acteurs qui sont en désaccord partiel avec les revendications, afin de les faire évoluer pour qu'ils ne s'y opposent plus.

L'autre aspect consiste à faire évoluer l'influence des autres parties prenantes au niveau local, en faisant en sorte que les acteurs proches des revendications défendues deviennent plus influents et que ceux qui s'y opposent le deviennent moins. Un moyen privilégié consiste alors à rassembler les forces qui défendent les objectifs définis par le groupe.

Une fois ces deux leviers activés, l'opinion publique a évolué. Certaines personnes ont changé de camp et d'autres ont gagné en influence dans le débat.

Il faut aussi prendre conscience du fait que le pouvoir n'existe pas en soi : un acteur est puissant parce que d'autres personnes le soutiennent et lui obéissent. L'analyse de ces piliers du pouvoir est très importante, parce qu'un pouvoir ne peut pas être attaqué de façon monolithique. Il faut au contraire s'intéresser aux piliers qui peuvent éventuellement être ébranlés et, par ailleurs, aux leviers d'action qui peuvent faire basculer la situation dans le sens recherché. Dès lors, il faut s'attaquer à un ou plusieurs piliers susceptibles de changer de position afin d'actionner les leviers disponibles dans le sens voulu.

Échanges avec la salle

Angèle Launay, communauté de communes du Clunisois, rapporte que les élus de son territoire sont déjà assez impliqués en faveur des alternatives. Ils soutiennent les actions en ce sens, y compris le festival Alternatiba lors duquel ont pu être présentées à la fois les actions politiques et les actions portées par les associations du territoire.

Franck Dimitropoulos a le sentiment que l'action de lutte contre la précarité énergétique n'est pas vraiment mobilisatrice pour le grand public, ne serait-ce que parce que les publics concernés se trouvent dans la gêne, voire dans la honte de leur situation. Et en termes de stratégie, une des grandes questions est de savoir comment entrer en contact avec les bonnes personnes susceptibles de faire évoluer les décideurs.

Nabil Zénasni, Agence parisienne du climat, demande quels résultats a obtenu la campagne « Alternatives territoriales. » Par ailleurs, cette campagne s'adressera-t-elle aux candidats aux élections municipales à venir ?

Rebecca Wangler explique qu'il est difficile de bénéficier de remontées d'informations sur les résultats obtenus. Un certain nombre de mesures thématiques ont été intégrées à des Plans Climat.

Lyon apparaît assez en avance en termes d'action : il est prévu d'y interpellier les candidats à la mairie, puisque le temps de la campagne est celui pendant lequel ceux-ci sont les plus influençables. Le groupe local demande en particulier la piétonnisation du centre-ville, mesure qui vient d'être reprise par l'un des candidats, ce qui permet de la placer en plein cœur de la campagne électorale.

Baptiste Barbier rapporte que le positionnement des services des collectivités est toujours assez complexe. D'une part, ils aimeraient soutenir les associations, mais ils ont d'autre part un devoir de réserve et d'obéissance. Dans le cadre de la campagne « Alternatives territoriales », quelles sont les formes du travail avec les services ?

Rebecca Wangler note que les liens entre les groupes militants et les services sont souvent assez forts. Il est fréquent que des personnes qui travaillent dans les services partagent les demandes des groupes. Bien souvent, elles leur transmettent des informations techniques sur les façons d'influencer la politique de la collectivité, ce qui aide les groupes à créer un climat favorable à son évolution.

Clémence Flocon, ALEC Ouest-Essonne, a beaucoup travaillé avec l'Accélérateur de la mobilisation, association située à Paris et qui vient de publier un kit de la mobilisation citoyenne. Il comporte des idées proches de ce qui a été expliqué ci-dessus, notamment en proposant de développer des argumentaires pertinents selon les types d'interlocuteurs. Il propose aussi de mettre en place des contre-arguments en réponse aux préjugés qui courent sur l'action défendue. Le kit préconise ensuite d'imaginer un parcours d'engagement progressif.

Virginie Vieri partage beaucoup la vision exprimée par Rebecca Wangler. En revanche, il est difficile aux structures qui déploient des politiques publiques de soutenir ce type d'approches. Comment les structures de ce type peuvent-elles s'appuyer sur des groupes citoyens pour défendre la lutte contre la précarité énergétique ?

Rebecca Wangler juge que les raisonnements présentés pour les groupes citoyens

peuvent être adaptés à d'autres situations : analyser les jeux d'acteurs et évaluer les ressources sur lesquelles s'appuie un décideur pour défendre sa ligne politique peut être utile dans de nombreuses situations.

Pour mieux s'appuyer sur les collectifs citoyens, il faut en particulier développer les espaces de dialogue afin de partager des informations et s'accorder sur des objectifs et des calendriers communs, par exemple pour qu'une action militante visible arrive au bon moment lors de la préparation d'une prise de décision.

Par ailleurs, il est vrai que le thème de l'énergie mobilise assez peu. Dans les groupes, ce sont surtout les questions de l'alimentation et des transports qui motivent les militants. L'énergie est probablement appréhendée souvent comme un enjeu technique, et il est d'autant plus important que des formats de partage permettent aux citoyens de s'en emparer. Dans le cadre du Pacte pour la transition, plusieurs mesures concernent l'énergie et de nombreux groupes souhaitent défendre ce Pacte auprès des candidats aux élections municipales. Ils doivent alors choisir un certain nombre des trente mesures proposées par le Pacte, et le simple fait de leur expliquer l'importance des questions énergétiques peut avoir un impact concret sur ce choix.

Les participants sont invités à rejoindre l'atelier auquel ils se sont inscrits.